

Programme de réhabilitation des conducteurs aux facultés affaiblies

Foire aux questions et réponses

Mai 2023



Ce manuel passe en revue des informations sur le Vermont's Impaired Driver Rehabilitation Program (IDRP) (Programme de Réhabilitation des Conducteurs aux Facultés Affaiblies du Vermont), y compris la foire aux questions, le processus de l'IDRP et les exigences du programme. Si vous êtes reconnu coupable de conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues dans le Vermont, vous devez terminer l'IDRP pour rétablir votre permis de conduire sans restriction.

Contenus

Foire aux Questions	2
Comment planifier mon entretien de sortie ?	2
Puis-je commencer le traitement avant de terminer l'enseignement dispensé dans le cadre de l'IDRP ?	2
Puis-je commencer l'IDRP avant d'aller au tribunal ?	2
Dois-je terminer l'IDRP si mes charges sont abandonnées ?	2
Mes services de conseils en matière d'alcool ou d'autres drogues peuvent-ils remplacer l'enseignement dispensé dans le cadre de l'IDRP ?	2
Mon panel d'impact sur les victimes peut-il remplacer l'enseignement dispensé dans le cadre de l'IDRP ?	2
Mon Programme de conduite en toute sécurité peut-il remplacer l'IDRP ?	2
L'IDRP est-il requis avant de pouvoir obtenir un éthylotest antidémarrage ?	2
Les dépistages urinaires de drogues et l'abstinence sont-ils requis pour l'IDRP ?	2
J'ai déjà pu obtenir mon permis de conduire, pourquoi dois-je maintenant suivre l'IDRP ?	3
Le processus IDRP	3
Coût de l'IDRP	4
Inscription à l'IDRP	4
Suspensions à vie	4
Programmation virtuelle	4
Formulaires importants	4
Que vous devez remplir	4
Que votre clinicien doit remplir	4
Résidents hors de l'État (non-résidents du Vermont)	5
Contactez nous	5

Foire aux Questions

Comment planifier mon entretien de sortie ?

- Contactez votre évaluateur clinique de l'IDRP pour planifier un entretien de sortie une fois que vous aurez satisfait à toutes les exigences en matière d'éducation et de traitement.

Puis-je commencer le traitement avant de terminer l'enseignement dispensé dans le cadre de l'IDRP ?

- Oui, vous pouvez commencer le traitement à tout moment après l'infraction.

Puis-je commencer l'IDRP avant de comparaître devant le tribunal ?

- Oui, vous pouvez commencer le programme à tout moment après l'infraction.

Dois-je terminer l'IDRP si les charges retenues contre moi sont abandonnées ?

- Il se peut que vous deviez terminer l'IDRP si les charges qui pèsent sur vous ont été réduites ou abandonnées. Contactez [le Département des véhicules à moteur du Vermont \(Vermont Department of Motor Vehicles\)](#) au 802-828-2000 ou votre représentant légal si vous avez des questions à propos des accusations qui pèsent sur vous.

Mes services de conseil en matière d'alcool ou d'autres drogues peuvent-ils remplacer l'enseignement dispensé dans le cadre de l'IDRP ?

- Non. Il peut vous être demandé de suivre des séances de conseil *en plus de* l'enseignement dispensé dans le cadre de l'IDRP, mais cela ne peut pas le remplacer.

Mon panel d'impact sur les victimes peut-il remplacer l'enseignement dispensé dans le cadre de l'IDRP ?

- Non. Le tribunal peut vous demander d'assister à un panel d'impact sur la victime, mais cela ne fait pas partie de l'IDRP.

Mon Programme de conduite en toute sécurité peut-il remplacer l'IDRP ?

- Non. Le tribunal peut vous demander de suivre un Programme de conduite en toute Sécurité, mais ce n'est pas dans le cadre de l'IDRP.

L'IDRP est-il requis avant de pouvoir obtenir un éthylotest antidémarrage ?

- Non, mais l'achèvement de l'IDRP est nécessaire pour retirer l'éthylotest antidémarrage afin d'éviter la suspension.

Les dépistages urinaires de drogues et l'abstinence sont-ils requis pour l'IDRP ?

- L'évaluateur clinique de l'IDRP ou le clinicien chargé du traitement peut vous demander de vous soumettre à des tests de dépistage de drogues dans l'urine ou de pratiquer l'abstinence pendant une certaine période.

J'ai déjà pu obtenir mon permis de conduire, pourquoi dois-je maintenant suivre le programme IDRP ?

- Le gouvernement fédéral exige que tous les États participent au [National Driver Register](#) afin d'empêcher les personnes dont le permis a été suspendu dans un État d'obtenir un permis dans un autre État. Certains États n'ont commencé à vérifier le registre que récemment.

Le processus IDRP

- Inscription** – Choisissez [n'importe quel fournisseur de services IDRP agréé du Vermont](#) et contactez-le pour vous inscrire.
- Évaluation** - Un évaluateur clinique de l'IDRP évaluera vos besoins en matière de programme et vous aidera à comprendre vos besoins en matière de traitement.
- Formation** – Vous participerez à 10 heures de formation (conférences, lectures, vidéos et discussions en petits groupes). Cette formation est la même pour tous les [fournisseurs du Vermont](#) et peut être suivie en 2 sessions (« intensive ») ou en 4 sessions (« non intensive »).
- Traitement** – L'Évaluateur clinique de l'IDRP vous fournira des informations sur les exigences de votre traitement individuel. Toutes les heures de traitement doivent être complétées avant que votre achèvement de l'IDRP soit traité, et doivent être complétées avec un clinicien agréé.
- Entretien de Sortie** - L'Évaluateur clinique de l'IDRP peut exiger un entretien de sortie une fois que vous avez satisfait aux exigences en matière de formation et de traitement.

	Formation IDRP	Traitement
1ère infraction	Vous pouvez suivre le programme intensif (10 heures en 2 sessions) ou non intensif (10 heures en 4 sessions)	Peut être exigé par l'Évaluateur clinique de l'IDRP. Minimum de 4 heures de traitement sur une durée minimale de 4 semaines, si nécessaire.
2ème infraction		Un minimum de 20 heures de traitement sur une durée minimale de 24 semaines.
3ème infraction ou plus (suspension à vie)	La formation IDRP n'est pas requise	Au moins 20 heures de traitement sur une période minimale de 24 semaines, plus le Programme d'abstinence totale de la DMV .

Des questions ? Contactez le [Bureau central de l'IDRP](#) !

Contactez le [Département des véhicules à moteur du Vermont \(DMV\)](#) au 802-828-2000 pour des informations sur les suspensions de permis ou les informations sur les infractions.

Coût de l'IDRP

- L'évaluation obligatoire coûte 180 \$.
- L'éducation obligatoire coûte 220 \$. Les programmes intensifs (qui offrent une éducation IDRP sur deux jours) peuvent avoir des frais légèrement plus élevés s'ils offrent des repas.

Inscription à l'IDRP

- Choisissez [n'importe quel fournisseur de services IDRP agréé du Vermont](#) et contactez-le pour vous inscrire.

Les suspensions à vie

- Si vous résidez dans le Vermont et que vous êtes suspendu à vie, vous devrez suivre un traitement (un minimum de 20 heures de traitement sur un minimum de 24 semaines) **et** demander le rétablissement de votre permis via le processus de [l'application d'abstinence totale du DMV](#).
- Le programme d'abstinence totale du DMV n'est pas similaire à l'IDRP. Pour plus d'informations sur le programme d'abstinence totale du DMV [veuillez visiter leur site Web](#) ou les contacter au (802) 828-2067.

Programmation virtuelle

- La formation approuvée par l'IDRP du Vermont est offerte en ligne ! C'est une classe en direct avec des horaires de début et de fin programmés. Vous aurez besoin d'un appareil connecté à Internet avec une webcam pour participer au programme de formation.
- Veuillez contacter [tout fournisseur agréé de l'IDRP du Vermont](#) pour vous inscrire.

Formulaires importants

À compléter par vous

- Veuillez remplir le [Formulaire de divulgation d'informations confidentielles](#) – ce formulaire permet au bureau central de l'IDRP de communiquer votre réussite à l'IDRP au DMV et constitue une étape importante vers le rétablissement de votre permis de conduire.
 - Si vous souhaitez que votre IDRP soit envoyé à un Département des véhicules à moteur situé en dehors du Vermont, vous devez indiquer le nom et l'adresse postale complète ou le numéro de fax.

Que votre clinicien doit remplir

- Votre clinicien doit remplir et envoyer le [Formulaire d'informations sur le traitement au](#) au Bureau central de l'IDRP (Télécopie n° : 1-866-272-7989)
- Les Formulaires d'informations sur le traitement soumis par les clients ne peuvent pas être acceptés.

Résidents hors de l'État (non-résidents du Vermont)

- Si vous résidez en dehors de l'État et que vous avez été condamné pour conduite en état d'ébriété dans le Vermont, vous devez suivre le programme approuvé par votre État et fournir à l>IDRP la preuve que vous l'avez suivi. Le Vermont est membre de [l'Accord Inter-États sur les Permis de Conduire \(47 State Driver License Interstate Compact\)](#), qui permet l'échange d'informations concernant les suspensions de permis de conduire et les infractions au code de la route commises par des non-résidents. Cette procédure peut être compliquée. N'hésitez pas à appeler le [Bureau central de l>IDRP](#) pour obtenir des informations sur les programmes approuvés en dehors de l'État.
- Si vous ne résidez pas dans l'État et que vous avez été condamné pour conduite en état d'ébriété dans le Vermont, vous pouvez choisir de suivre le programme IDRP du Vermont. Avant de vous inscrire à l>IDRP dans le Vermont, il est important de **vérifier si votre État acceptera le programme du Vermont**. Votre État peut avoir des exigences supplémentaires pour le rétablissement du permis de conduire.

Contactez-nous

Bureau central du Programme de réhabilitation des conducteurs aux facultés affaiblies (IDRP)

Département de la Santé, Division des Programmes d'utilisation de substances
108 Cherry Street
Burlington, VT 05401

Téléphone : 802-651-1574

Nous pourrions être au téléphone avec d'autres clients lorsque vous appelez. Veuillez laisser votre nom, votre numéro de téléphone et un bon moment pour vous joindre. Les messages sont renvoyés dès que possible, généralement dans un délai de deux jours ouvrables.

E-mail : AHS.VDHIDRP@vermont.gov

Vous pouvez également nous contacter par courriel - veuillez noter que le Bureau central de l>IDRP ne peut garantir la sécurité des informations envoyées par courriel.

Fax : 1-866-272-7989

Impaired Driver Rehabilitation Program

Frequently Asked Questions and Answers

May 2023



This manual reviews information about Vermont’s Impaired Driver Rehabilitation Program (IDRP) including frequently asked questions, the IDRP process, and program requirements. If you are convicted of driving under the influence of alcohol or drugs in Vermont, you must complete IDRP to reinstate your unrestricted driver’s license.

Contents

Frequently Asked Questions	2
<u>How do I schedule my exit interview?</u>	2
<u>Can I start treatment before I complete IDRP education?</u>	2
<u>Can I start IDRP before I go to court?</u>	2
<u>Do I need to complete IDRP if my charges are dropped?</u>	2
<u>Can my alcohol or other drug counseling replace IDRP education?</u>	2
<u>Can my victim’s impact panel replace IDRP?</u>	2
<u>Can my Safe Driving Program replace IDRP?</u>	2
<u>Is IDRP required before I can get an ignition interlock device?</u>	2
<u>Are urine drug screenings and abstinence required for IDRP?</u>	2
<u>I have been able to get my license before, why do I have to do IDRP now?</u>	3
The IDRP process	3
IDRP Cost.....	4
<u>Registering for IDRP</u>	4
Lifelong suspensions.....	4
Virtual programming	4
<u>Important forms</u>	4
<u>For you to complete</u>	4
<u>For your treatment clinician to complete</u>	4
Out of State (Non-Vermont) Residents	5
Contact Us	5

Frequently Asked Questions

How do I schedule my exit interview?

- Contact your IDRP Clinical Evaluator to schedule an exit interview after you have completed all education and treatment requirements.

Can I start treatment before I complete IDRP education?

- Yes! You can start treatment at any time after the offense has occurred.

Can I start IDRP before I go to court?

- Yes! You can start the program at any time after the offense has occurred.

Do I need to complete IDRP if my charges are dropped?

- You may still need to complete IDRP if your charges have been reduced or dropped. Contact the [Vermont Department of Motor Vehicles](#) at 802-828-2000 or your legal representation if you have questions about your charges.

Can my alcohol or other drug counseling replace IDRP education?

- No. You may be required to complete counseling *in addition to* IDRP education, but it cannot replace it.

Can my victim's impact panel replace IDRP?

- No. The court may require you to attend a victim's impact panel, but it is not part of IDRP.

Can my Safe Driving Program replace IDRP?

- No. The court may require you to take a Safe Driving Program but is it not part of IDRP.

Is IDRP required before I can get an ignition interlock device?

- No, but IDRP completion is required to remove the ignition interlock device to avoid suspension.

Are urine drug screenings and abstinence required for IDRP?

- You may be asked to submit urine drug screens or engage in a period of abstinence by the IDRP Clinical Evaluator or the treatment clinician.

I have been able to get my license before, why do I have to do IDRP now?

- The federal government requires that all states participate in the [National Driver Register](#) to prevent people who have a suspended license in one state from getting license in another state. Some states only recently began checking the register.

The IDRП process

6. **Registration** – Choose [any approved Vermont IDRП provider](#) and contact them to register.
7. **Evaluation** – An IDRП Clinical Evaluator will evaluate your program requirements, and help you understand what your treatment requirements are.
8. **Education** – You will participate in 10 hours of education (lectures, reading, videos and small group discussions). This education is the same across all [Vermont providers](#) and can be completed in 2 sessions (“intensive”) or over 4 sessions (“non-intensive”).
9. **Treatment** – The IDRП Clinical Evaluator will give you information on your individual treatment requirements. All treatment hours need to be completed before your IDRП completion is processed, and must be completed with a licensed clinician.
10. **Exit Interview** - The IDRП Clinical Evaluator may require an exit interview after you complete your education and treatment requirements.

	IDRП Education	Treatment
1st Offense	You may take either the intensive (10 hours in 2 sessions) or non-intensive (10 hours over 4 sessions) program	May be required by the IDRП Clinical Evaluator. Minimum of 4 treatment hours over a minimum of 4 weeks, if required.
2nd Offense		Minimum of 20 treatment hours over a minimum of 24 weeks.
3rd Offense or more (Lifetime Suspension)	IDRП education not required	Minimum of 20 treatment hours over a minimum of 24 weeks, plus DMV Total Abstinence Program .

Questions? Contact the [IDRП Central Office!](#)

Contact the [Vermont Department of Motor Vehicles \(DMV\)](#) at 802-828-2000 for information about license suspensions or offense information.

IDRП Cost

- The mandatory evaluation is \$180.
- The mandatory education program is \$220. The intensive programs (who offer IDRП education over two days) may have slightly higher fees if they offer meals.

Registering for IDRП

- Choose [any approved Vermont IDRП provider](#) and contact them to register.

Lifetime suspensions

- If you live in Vermont and have a lifetime suspension, you will need to complete treatment (a minimum of 20 treatment hours over a minimum of 24 weeks) **and** apply for reinstatement of your license through the [DMV Total Abstinence](#) Application process.
- DMV Total Abstinence is not the same as IDRP. For more information about DMV Total Abstinence, please [visit their website](#) or them at (802) 828-2067.

Virtual programming

- Vermont's approved IDRP education is offered virtually! It is a live class with scheduled start and end times. You will need access to an internet connected device with a webcam to participate in the education programming.
- Contact [any approved Vermont IDRP provider](#) to register.

Important forms

For you to complete

- Please complete the [Release of Confidential Information Form](#) – this form allows IDRP Central Office to communicate your IDRP completion with the DMV and is an important step towards license reinstatement.
 - If you need your IDRP completion sent to a Department of Motor Vehicles outside of Vermont, you must include the name and complete mailing address or fax number.

For your treatment clinician to complete

- Your treatment clinician must complete and send the [Treatment Information Form](#) to the IDRP Central Office (Fax #: 1-866-272-7989)
- Treatment Information Forms submitted by clients cannot be accepted.

Out of State (Non-Vermont) Residents

- If you live out-of-state and receive an impaired driving offense in Vermont, you should complete your state's approved program and provide proof of completion to IDRP. Vermont is a member of the [47 State Driver License Interstate Compact](#), which allows the exchange of information concerning license suspensions and traffic violations of non-residents. This process can be complicated—feel free to call the [IDRP Central Office](#) for information about approved out of state programs.
- If you live out-of-state and receive an impaired driving offense in Vermont, you may choose to take Vermont's IDRP. Before registering for IDRP in Vermont, it is important to **verify that your state will accept Vermont's program**. Your state may have additional requirements for license reinstatement.

Contact Us

Impaired Driver Rehabilitation Program (IDRP) Central Office

Department of Health, Division of Substance Use Programs
108 Cherry Street
Burlington, VT 05401

Phone: 802-651-1574

We may be on the phone assisting other clients when you call. Please leave your name, your phone number, and a good time to reach you. Messages will be returned as soon as possible – usually within two business days.

Email: AHS.VDHIDRP@vermont.gov

You can also reach us by email – please be aware that IDRP Central Office cannot guarantee the security of information sent by email.

Fax: 1-866-272-7989